

sciences, qui sont des connaissances fondées sur le raisonnement, aggrandissent naturellement l'esprit, étendent les pensées, forment le jugement, développent l'intellect, font comprendre à l'homme ce qu'il est, et le mènent par là à la connaissance de ses devoirs. Aussi n'est-ce pas des hommes savans, des hommes éclairés par les lumières des sciences que nous viennent les grandes découvertes, les vues étendues, les vastes entreprises, les grands desseins pour secourir l'humanité, la liberté, la religion et la patrie ? Voyez les peuplades qui habitent les forêts : si quelques uns de ces sauvages étincellent d'imagination, s'ils possèdent au plus haut degré cette faculté de peindre vivement les objets, faculté qui ne peut rien, lorsqu'elle est seule, vous les voyez comme des enfans sous le rapport du jugement, ne raisonnant jamais, incapables de saisir la plus légère complication, ignorant même jusqu'aux devoirs naturels, et se laissant aller à tous les desirs d'une cupidité sans bornes. Il est vrai que le créateur a gravé dans tous les cœurs une loi naturelle, qui donne à chacun une certaine conscience de ses devoirs, mais il semble que cette loi ait besoin du secours et des lumières des sciences pour éclairer parfaitement l'homme, tel qu'un parchemin sur lequel seraient écrits des caractères significatifs mais invisibles, et qui ne paraîtraient aux yeux que par le contact de quelque élément. Vous conviendrez donc avec moi, messieurs, que les sciences influent considérablement sur le perfectionnement de l'âme, de la raison de l'homme.

2°. Les lettres protègent l'humanité, car il est des sciences qui s'occupent exclusivement de rendre moins onéreux le fardeau de la vie, qui épargnent aux hommes des douleurs violentes, et qui le ramènent même à la vie lorsqu'il est quelquefois sur les bords du tombeau.

3°. Elles adoucissent les mœurs. Les sciences philosophiques, les sciences morales apprennent aux hommes qu'ils ne sont en Société que pour s'entraider et se chérir, tandis que, d'un autre côté, les arts d'agrément qui ont le beau pour objet, font disparaître cette rudesse et répandent peu à peu ce ton de politesse et de bon goût, ces manières de bienveillance, cette aisance pleine de charmes, qui constituent la vraie beauté de la vie civilisée. Aussi, quel contraste entre les mœurs sauvages et celles des peuples éclairés. On a vu plus d'une fois le féroce Iroquois arracher en chantant les entrailles de ses ennemis, et les remplir de sang humain qu'il savourait à longs traits. Est-ce que ces peuples barbares sont d'une autre nature que la nôtre ? Non, Messieurs, mais c'est qu'ils n'ont aucune teinture des lettres, et qu'ils sont conséquemment étrangers à la civilisation, puisque la culture des lettres et la civilisation ne font qu'une même chose. Il est donc évident que les lettres forment les mœurs.

4°. Elles favorisent aussi la religion. Car quoi de plus propre à cet effet qu'une chose qui adoucit les mœurs, qui perfectionne la raison, qui rend la bouche éloquent et persuasive, qu'une chose sans laquelle l'on n'aurait que des idées chimériques et ridicules de la divinité, sans laquelle on se plongerait dans la superstition la plus dégradante, à l'exemple des peuples sauvages, et même de quelques peuples civilisés de l'antiquité dont la science cependant était trop bornée sur ce point. Voilà donc les sciences nécessaires sous ce dernier rapport.

(A Continuer.)

ÉDUCATION.

POUR LA REVUE CANADIENNE.

POURQUOI LES ENFANS SONT-ILS GÉNÉRALEMENT SI PEU AVANCÉS ?

Que ne se fait-on souvent cette question ? Elle tirerait de leur coupable assoupissement nombre de parens qui paraissent ignorer qu'ils sont tenus de

nourrir intellectuellement leurs enfans, tout autant qu'à leur procurer leur nourriture physique. Nous disons tout autant, nous nous trompons sans doute, car puisque Dieu a créé l'homme à son image, en lui donnant une intelligence capable de le connaître et l'aimer, il ne peut y avoir rien de plus conforme aux desseins du Créateur, que la culture de cette intelligence, culture qui est synonyme à la nourriture que l'on doit incessamment procurer à cette intelligence. Par cette culture, nous n'entendons pas seulement la connaissance des choses profanes, nous voulons dire, tout ce qui est ou peut être utile à l'homme pour le conduire au but auquel il doit tendre : la connaissance de Dieu, celle de ses devoirs envers ses semblables, et, par conséquent, l'amour de Dieu et du prochain, et la félicité éternelle. Il résulte de ceci, quo tout doit être pratique dans l'éducation de l'homme, car il est placé ici-bas pour une chose ou une autre ; à chacun est assigné un rôle par celui qui connaît bien et ne peut se tromper. Or, comment découvrir quelle est la mission de chaque membre de la société ? C'est tout simplement par la culture de l'intelligence de chaque enfant. En explorant, pour ainsi dire, les facultés intellectuelles, on les découvre : et comme l'expérience prouve qu'elles sont extraordinairement variées, les uns ayant un talent, d'autres en possédant d'un genre tout différent, il importe beaucoup de ne se pas méprendre sur cet objet. Mais, me dira-t-on, le moyen, quel est-il ? Il faut commencer par converser, s'entretenir avec les enfans dès leur bas âge. En les faisant parler, on les connaît, et en les observant de près, on découvre, tous les jours, quelque chose de nouveau. Nous avouons que cette méthode n'est pas également facile pour tous les parens. Ceux qui n'ont pas l'esprit développé, ou dont l'intelligence n'a pas été cultivée, ne peuvent guère développer et cultiver celle de leurs enfans, nous en convenons. Quant à ceux-ci, il y a un remède ; c'est un bon système d'éducation. Aux écoles, l'on fera ce qui ne peut être fait au sein de la famille. Mais est-il bien difficile pour les parens intelligens et tant soit peu instruits, de suivre le procédé dont il est question ? Nous ne le pensons pas. Il ne s'agit que de s'y mettre, et une fois l'habitude contractée, la chose marche d'elle-même. "On ne saurait, dit Saint Réal, traiter trop tôt les enfans en "hommes, dès qu'on peut parler on peut raisonner." — Si les enfans ne sont pas plus avancés, quelle en est la cause ? Presque toujours la paresse des parens qui ne veulent pas se donner la peine de "servir de "sage-femme aux esprits des enfans et les faire en- "fanter," comme l'a si bien dit le même auteur, si nous ne nous trompons.

Une autre chose qui contribue puissamment à retarder les enfans, c'est le peu de soin que prennent la plupart des parens à répondre aux questions qu'ils leur font. Il est peu d'enfans qui n'observent pas, ils pensent, et comme tout est mystère pour eux, ils désirent connaître ce qu'ils ne comprennent pas clairement. De là vient l'habitude qu'ont presque tous les enfans de questionner. Si vous leur répondez, vous les encouragez ; si vous les rebutez, ils se découragent et n'y reviennent plus. La paresse s'empare de leur esprit ; l'indifférence lui succède, et voilà le progrès arrêté : quelquefois, pour toujours, souvent de longtemps, et dans tous les cas, de manière à porter à l'enfant un préjudice notable.

Il est évident qu'il n'est pas possible de fuir un code de règles dont on puisse faire l'application à tous les enfans : l'intellect, les caractères et les habitudes varient tant chez eux, que les parens doivent y avoir égard ; et comme nous l'avons déjà dit, c'est en observant de près les enfans, et les faisant parler, qu'on les connaît.

Nous en revenons à ce que nous avons observé plus haut, au sujet des parens chez qui l'esprit n'a pas été développé, et l'intelligence cultivée : il en est malheureusement un grand nombre en ce pays, nous le savons. C'est une raison bien forte que l'on peut ajouter à beaucoup d'autres, pour faire comprendre

de quelle importance est pour le Canada, un système convenable d'éducation élémentaire. L'éducation n'étant pas l'instruction seulement, fournit ce que beaucoup de parens, quelque bien disposés qu'ils puissent être, sont incapables d'effectuer eux-mêmes.

Quelle apathie règne dans ce moment sur cet objet d'importance première !

M.

Montréal.

La Revue Canadienne.

MONTREAL, 25 JANVIER, 1845.

Nous recommandons à l'attention du public, et surtout de MM. les députés, les extraits suivans traduits de la *Gazette de Québec*. On a tant calomnié l'ancien régime, tel qu'existant sous la domination française au pays, on est si ignorant des choses telles qu'elles étaient autrefois, que nous avons considéré comme une bonne fortune, l'article qui suit, et que nous nous sommes empressés de le traduire et de le publier. Tout document qui nous dit à nous, canadiens, les anciennes lois, les mœurs et usages des ancêtres, et leur état de société, et leur histoire qui est la nôtre doit être, pour tous, d'un prix inestimable. On y verra leur législation simple, facile et admirable sur deux sujets de haut intérêt public, les chemins et la milice. La milice, sous la domination française, était une immense garde nationale parfaitement organisée, étendant ses ramifications par toute la Province, toujours prête au premier signal à se lever en masse pour la défense du pays : régulièrement disciplinée et exercée, à des époques fixes et périodiques. Elle servait le pays non seulement en temps de guerre, mais même en temps de paix, en contribuant comme les mille bras du pouvoir exécutif à en servir les ordres concernant, soit le service du Roi, ou le service public, et la récompense pour tout cela qui suffisait à nos bons ancêtres *miliciens*, c'étaient le respect et l'estime de leurs compatriotes que leur donnaient de longs services et la satisfaction d'avoir bien mérité de la patrie.

Quand à la loi des chemins, il paraît qu'alors, sous la direction du Grand Voyer et des Inspecteurs, les chemins étaient en bon ordre. Aujourd'hui où le non fonctionnement de la loi des municipalités est général dans presque tout le pays, cette partie du service public est sans conduite, et laissée presque entièrement à la bonne volonté des gens. Il est bien nécessaire que la Législature s'occupe de remédier de suite à cet état de choses.

(Traduit de la *Gazette de Québec*, du 13 janvier courant.)

LOIS DES CHEMINS ET DE MILICE DU CANADA
SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

Dans un temps où un second changement dans les lois des chemins dans le Bas-Canada a jeté dans la confusion la conduite de ce département du service public, il peut être intéressant de savoir comment il était conduit dans les premiers temps de la colonie